SUJET 3 :

Fomesoutra.com
ça soutra !

1) Définitions :

- **Code d'investissement** : ensemble des textes qui régissent et orientent les investissements dans un pays.
- **Pays fertile** : c'est un pays qui offre des opportunités et des avantages en matière d'investissement ; où les investissements sont assez rentables.
- **Une croissance déséquilibrée** : c'est une croissance fondée sur les investissements réalisés dans quelques secteurs très limités, ce qui ne permet pas d'assurer le plein emploi.

2) Les investissements étrangers à l'intérieur vont permettre :
- de créer des emplois et des revenus pour les populations, faire ainsi face au problème de l'exode des jeunes vers la capitale
- de doter l'intérieur de certaines infrastructures grâce aux actions d'aménagement de territoire des entreprises ;

Ces investissements doivent permettre de réduire les disparités régionales, réduire la pauvreté en améliorant les conditions de vie. Ce qui est recherché en définitive c'est qu'ils suscitent le développement de ces régions.

3)

a) le CEPICI est une structure de l'Etat à guichet unique dont le rôle est de remobiliser les investisseurs. Il reçoit l'investisseur potentiel, élabore son programme, lui donne l'information préalable dont il a besoin, l'assiste dans tous ses contacts durant son séjour.

b) pour la mise en œuvre de la croissance économique l'Etat :
- encourage, suscite les investissements,
- encourage et soutient la recherche développement
- encourage la formation de base et la formation continue
- améliore la santé des populations
- sécurise les investissements
- crée un environnement politique et social stable etc...

Fomesoutra.com
ça soutra !

4) Les conditions recherchées par les investisseurs étrangers :
- la stabilité politique et sociale
- la sécurité des biens et des personnes
- l'existence d'une infrastructure de base (port, routes...)
- l'existence d'un marché de local capable d'absorber une partie de leur production ;
- incitations fiscales et financières (fiscalité souple, possibilités de transferts de capitaux...)
- avantages compétitifs dans la possibilité de ressources (matières premières...)
- code d'investissement attractifs etc. ...